UNSA, le Syndicalisme en positif !

Septembre 2015

EIC LORCA

INFO DP et CPC :

- **Examen de TTMV (accès à la qualification E) :**

Le RH 914, modifié le 1er juin 2015, prévoit la suppression du PR3 pour les examens à venir.
Selon la DCF, des réflexions sont en cours sur l'aménagement des PR1 et PR2 (fusion, partie écrite ou orale pour l'un ou pour l'autre,…). En ce qui concerne les UV Transverses, celles-ci pourraient être réalisées en fonction de leur utilité en amont de la prise de poste.

Pour l'UNSA Ferroviaire, seule une bonne préparation avec une méthode ciblée permet d'amener les agents à la réussite de cet examen.
Au travers des échanges lors des dernières CPC, la DCF semble s'orienter vers un accès plus simple à la qualification E.
L'UNSA Ferroviaire n'est pas contre cette nouvelle formule mais souhaite que le niveau de sécurité ne diminue pas.
Concernant le PR4, la DCF ne souhaite pas le supprimer pour l'accès au collège cadre. Pour l'UNSA, il faut dissocier le cadre opérationnel du cadre DPX ou assistant. A-t-on réellement besoin du PR4 pour passer d'AC à CC ou de Régulateur à CRC ?

- **La délégation UNSA souhaite connaitre les postes vacants sur l'établissement?**

-UO d'Hagondange : poste 1 Apach
-UO de Metz : néant
-UO de Toul : néant
-UO d'Epinal : AC/CS Raon-Création bourse à l'emploi
-UO Capacité : Assistant TE recherche en cours, Horairiste suite ILD Maladie
-UO Champagne-Ardenne : AC réserve Rethel suite licenciement (embauche ATTOP à venir), AC Saint Hilaire (offre en cours à la bourse à l'emploi)
-Siège EIC : 1 Assistante RH GA-arrivée prévue d'une TAD RH d'Alsace en décembre 2015

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

- **La délégation UNSA souhaite savoir quels sont les agents actuellement éligibles à la mesure pneus neige ?**

Conditions d'éligibilité :
- les agents bénéficiant d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, utilisant régulièrement (au minimum 600 km par an) leur voiture pour les besoins du service
OU
- les agents en service décalé (2*8 ou 3*8) dont le domicile est situé à plus de 10 km (distance calculée par via Michelin) de leur LPA et utilisant leur véhicule personnel pour se rendre en gare.

Les pièces justificatives à fournir :
Une facture de moins de 3 mois au nom de l'agent et autorisation d'utilisation du véhicule (pour les agents concernés).
Attention, un agent ne peut en bénéficier qu'une fois tous les 3 ans.

Pour l'UNSA, réduire les accidents de trajets doit être une priorité, il faut que les conditions soient élargies à tous!

- **La délégation UNSA souhaite connaitre la position de l'EIC sur la mise en place des assistants DPX ?**

L'EIC n'a mené aucune réflexion sur ce sujet précis.
Il est à noter, qu'un projet sur la charge de travail des DPX, sera mené sur l'UO Hagondange à partir de septembre.

Pour l'UNSA, il y a deux poids, deux mesures. En Champagne-Ardenne tous les DPX sont de qualification F et ont un assistant. L'UNSA Ferroviaire souhaite une harmonisation vers le haut !

- **Report de la 2ème phase de la CCR ?**

Réponse de la Direction : Initialement prévue à fin 2017, l'intégration du secteur de **Thionville** à la CCR **est reprogrammée pour 2021**.

Un peu de répit ! Une réflexion est actuellement menée sur l'ordre d'intégration des secteurs circulation à la CCR.

- **Emplois 2015:**

Ont été embauchés:

1 ATTOP le 12 janvier(Revigny)
4 ATTOP le 26 janvier(2 Revigny, 1Vezelise et 1 Blainville)
5 ATTTS le 16 février(Chalindrey, Revigny, Longuyon, Blainville et Pont Saint Vincent)
1 ATTTS RH le 1er mars (siège EIC)

Embauchés en alternance:

9 Titre IV OCF le 22/06/2015 (1 Apach,2 Uckange, 1 Forbach, 1 Remilly, 1 Pont à Mousson, 1 Lunéville, 1 Revigny, 1 Chalindrey)

Ont été embauchés:

au 01/08: 9 ATT OP(sortie Alternance ATEF):2 Thionville, 1 Uckange, 1 Pagny s/Meuse, 1 Revigny, 2 Chalindrey, 1 Vezelise
au 01/09: 8 ATT TS(sortie alternance License Pro): 1 Uckange, 1 Gandrange, 1 remilly, 2 Pagny/Moselle(CCR), 1 Lérouville, 1 Varangévillle, 1 Charmes

Embauchés en alternance:

au 31/08: 12 Licences Pro (3 Thionville, 1 Pagny s/Moselle(CCR), 1 Sarreguemines, 1 Pont à Mousson, 1 Lérouville, 1 Toul, 1 Lunéville, 1 Varangéville, 1 Charmes

Ont été embauchés au 01/09:

1 ATTTS(Lérouville)

1 ATTOPB (Reims)

1 AGTANC RH (Siège EIC-CDD sans terme prévu pour remplacement d'un salarié absent pour maladie)

Embauches prévues:

2 ATT TS+ 1 ATT OP en Septembre 2015

4 ATT TS+ en Octobre 2015

1 ATT TS + 3 ATTOP en novembre 2015

Embauches alternance:

4 Titre IV OCF(Reims)

Pour l'UNSA, ces embauches sont insuffisantes.La période protocolaire a été difficile. La situation est tendue sur l'Etablissement et risque de s'aggraver avec les nombreux départs. En effet, 239 agents sont âgés aujourd'hui de 53 à 57 ans et sont susceptibles de partir en retraite dans les 5 années à venir. Plus de la moitié de ces agents, 152 sont de qualification D.

Ça vous intéresse ! Spécial Rentrée

L'INFO CE

Organisation des futurs CE : L'UNSA construit, la CGT et SUD détruisent….

L'UNSA a négocié et signé un accord concernant le nouveau découpage des CE au sein du GPF. Cet accord, associé au vote moderne sous forme électronique pour les élections professionnelles SNCF, actait Proximité, Territorialité et Cohésion Sociale , à savoir :
13 CE Réseau (anticipant les périmètres des futures régions administratives) 22 CE Mobilités en actuelles Régions, 1 siège SNCF Mobilités (Clientèle), 1 Gares & Connexions, 1 CE Fret et 1 CE Epic de tête.

Suite à la dénonciation d'un accord pourtant équilibré, par la CGT et SUD, la DIRECCTE a décidé le 10 septembre l'organisation administrative de nos CE, à savoir :

SNCF Epic de tête : 1 CE

SNCF Réseau : 5 CE, à savoir : Maintenance et Travaux ; Circulation ; Ingénierie et Projets ; SNCF Réseau Ile-de-France ; Siège SNCF Réseau.

SNCF Mobilité : 25 CE, à savoir : Alsace ; Aquitaine, Poitou-Charentes ; Auvergne, Bourgogne Ouest ; Bourgogne, Franche-Comté ; Bretagne ; Centre ; Champagne-Ardenne ; Languedoc-Roussillon ; Limousin ; Lorraine ; Midi-Pyrénées ; Nord-Pas de Calais ; Normandie ; Paris Rive Gauche ; Paris Saint Lame ; Paris Sud-Est ; Paris Est ; Paris Nord ; Pays de Loire ; Picardie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes ; Fret ; Clientèle ; Gare et connexions.
Conséquences pour les salariés SNCF et personnel CE/CCE :

Perte de proximité avec des CE à taille "hors norme" pour certains, transversalité mise à mal, effet de seuil concourant à moins d'élus, quid du rôle économique et gestion des Activités Sociales ?

Enquête nationale CE SNCF

100 Millions d'€uros et pour vous, quels retours ???

La gestion des Activités Sociales des Comités d'Etablissement de la SNCF repose sur un accord datant de 1986. La réforme du ferroviaire nécessite d'adapter celle-ci aux trois nouveaux EPIC. A la date du 31 décembre 2015, les partenaires sociaux devront renégocier cet accord, à défaut c'est par décret que cette gestion sera définie.
L'UNSA considère que les Activités Sociales appartiennent aux salariés et à leurs ayant-droits. La renégociation de l'accord de gestion des Activités Sociales est une opportunité afin de moderniser les prestations attendues par tous les salariés.

Afin de mieux répondre à vos attentes, l'UNSA sollicite votre avis sur :
- Les activités proposées aujourd'hui,
- Vos espérances pour les activités futures.

Répondez à notre « enquête CE SNCF » 100 % en ligne :

unsa-ferroviaire.org : http://www.unsa-ferroviaire.org/sondage/

Flashez moi

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

Le Compte Epargne Temps (CET)

La possibilité d'épargner des jours sur un compte épargne temps est ouverte pour tout salarié de l'entreprise admis au cadre permanent du statut de la SNCF et aux contractuels relevant du RH0254 notamment les alternants ayant une ancienneté d'au moins 1 an, à compter de leur date d'embauche.
Le CET prend la forme d'un compte individuel qui comprend deux sous comptes :

- un sous-compte courant plafonné à 20 jours
- un sous-compte fin d'activité plafonné à 250 jours

Le transfert du sous-compte courant vers le sous-compte fin d'activité est possible dans la limite des plafonds.
Les jours pouvant être épargnés :

- Les congés annuels **au maximum 8** par année civile (28,5 % du droit annuel pour les agents à temps partiel)
- Les repos (RQ, RG, RN, RS, RCF, TC, TY) et congés médaille d'honneur du travail (AC)

Le total des jours épargnés ne peut être supérieur à 10 pour une année civile.
1 jour d'abondement est donné avec le 1er dépôt de l'année.
Un sur-abondement correspondant à la moitié du nombre total d'abondement du CET est ajouté lors de l'utilisation des jours du sous-compte d'activité.

COMMENT EPARGNER :

Les congés annuels :
Au cours de l'année civile, et au plus tard jusqu'au 31 octobre, l'agent émet son intention d'épargne de congés (sur le formulaire spécifique) en précisant la répartition éventuelle des jours entre les deux sous comptes du CET.
L'intention d'épargne est confirmée le 31/03/A+1
Les repos :
A tout moment de l'année, sur formulaire spécifique.

COMMENT UTILISER SON EPARGNE :

Une demande d'absence sur formulaire spécifique doit être faite :

- Pour une absence de 5 à 9 jours : au moins 1 mois avant le début de l'absence envisagée.
- Pour une absence de 10 à 15 jours : 2 mois avant le début de l'absence envisagée.
- Pour une absence de 16 à 20 jours : 4 mois avant le début de l'absence envisagée.

REMUNERATION :

Les jours du CET utilisés n'ont pas d'impact sur la rémunération. De plus, ils génèrent une prime de travail calculée conformément aux procédures habituelles.
Pour plus de détails vous pouvez vous rapprocher de l'UNSA-Ferroviaire.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

Accord Travailleurs Handicapés

Le dispositif piloté HANTRAIN mis en place dans le cadre du 6ème accord d'entreprise relatif aux travailleurs Handicapés a permis nationalement à 120 personnes d'en bénéficier en 2014.
Pour l'exercice 2016-2017, la branche Voyageurs souhaite poursuivre cette démarche dans le cadre de l'évolution du métier plus sur de l'escale vente.

L'EPIC Réseau souhaite quant à lui mettre en place une formation d'opérateur voie.

Afin d'intégrer des jeunes en situation de handicap, le CFA Ferroviaire IDF développe de nouveaux réseaux avec les lycées et les missions locales. La mission Handicap et l'agence cadre souhaitent construire des formations en alternance pour des licences ou des masters sur des cœurs de métiers dans le cadre de partenariats avec de grandes écoles.

L'entreprise a également effectué une étude sur les besoins en formation des personnes en situation d'handicap en reclassement. La mise en place de formations spécifiques est indispensable.

Afin d'améliorer le maintien dans l'emploi, un dispositif test doit être mis en place par l'Entreprise, sur des ateliers de remise en situation et de réintégration dans le travail à l'issue des formations.

Les formations tuteurs étant positives, un module de formation va etre mis en place afin d'accompagner les nouveaux recrutés.

Sur notre région, le bilan 2014 précise que 4954.04 euros et 3887 heures ont été consacrées à des formations externes.

L'accord d'entreprise décline sur notre région les principaux thèmes suivants :

- **Information et sensibilisation des acteurs de l'entreprise ;**
- **Recrutement des travailleurs handicapés ;**
- **Recrutement et accueil des stagiaires et alternants ;**
- **Encouragement des demandes RQTH ;**
- **Renforcement des liens avec le secteur protégé ;**
- **Sensibilisation et formation au handicap des acteurs HSCT.**

Pour 2014, le taux d'emploi des travailleurs handicapés s'élève à 5.7% en progression de 0.3%.
Le nombre de bénéficiaires s'élève à 305 depuis le début de l'accord.

L'INFO Réseau

Accord collectif Temps Partiel

EIC LORCA : suite à la réunion de la commission de suivi, du 4 septembre, il a été acté une embauche à l'EIC.

Découpage des futurs CE : suite à la dénonciation de l'accord de CGT et SUD

5 CE : Maintenance et Travaux ; Circulation ; Ingénierie et Projets ; SNCF Réseau Ile-de-France ; Siège SNCF Réseau.

L'INFO Mobilité

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

Accord collectif Temps Partiel

EV LEE : suite à la réunion de la commission de suivi, du 4 septembre, il a été acté une embauche à l'EV LEE.

Découpage des futurs CE : suite à la dénonciation de l'accord de CGT et SUD

25 CE :Alsace ; Aquitaine, Poitou-Charentes ; Auvergne, Bourgogne Ouest ; Bourgogne, Franche-Comté ; Bretagne ; Centre ; Champagne-Ardenne ; Languedoc-Roussillon ; Limousin ; Lorraine ; Midi-Pyrénées ; Nord-Pas de Calais ; Normandie ; Paris Rive Gauche ; Paris Saint Lame ; Paris Sud-Est ; Paris Est ; Paris Nord ; Pays de Loire ; Picardie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes ; Fret ; Clientèle ; Gare et connexions.

L'INFO Epic de Tête

Accord intéressement

L'Epic de tête SNCF ne peut légalement bénéficier pour l'exercice en cours, d'accord d'intéressement. En effet, créé au 1ier juillet 2015, aucune référence financière antérieure n'est présente pour le dispositif contractuel négocié. L'UNSA-Ferroviaire, majoritaire à l'Epic de tête, a écrit le 28 mai 2015 à M. Saint Geours, Président du Conseil de Surveillance, afin que les 12.000 agents qui composent l'Epic de tête, bénéficient au titre d'une équité sociale d'un retour financier sur le Travail.
Grâce à l'intervention de l'UNSA-Ferroviaire, une clause a été insérée (article 2), permettant d'inclure les salariés transférés à l'EPIC de tête au 1er juillet et présents à SNCF Mobilités au 1er semestre.
Les agents de l'Epic de tête SNCF bénéficieront donc au titre de 2015 (versé en 2016) de l'intéressement versé au titre de SNCF Mobilités, puisque présents à SNCF Mobilités avant leur transfert à l'EPIC de tête.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org